247 H. Eccl. N° 13 V. p. 14

NOTICE

SUR

L'INSTITUT DES FRERES

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1904 Séminaire de Québec

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC

MONTRÉAL
50, RUE COTTE.

1888

NOTICE

SUR

L'INSTITUT DES FRERES

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

MONTRÉAL
50, RUE COTTE.

1888

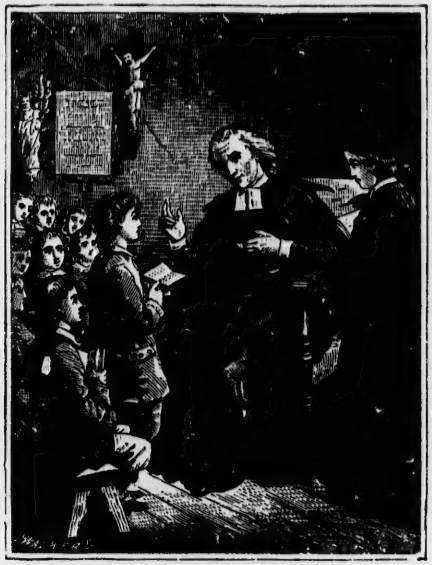

B. J. B. DE LA SALLE,

PRETRE ET DOCTEUR EN THEOLOGIE,

FONDATEUR DES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES,

NE A REIMS EN 1651,

MORT A ROUEN, LE 7 AVRIL 1719, AGE DE 68 ANS.

NOTICE

SUR

L'INSTITUT DES FRERES

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

FONDATION DE CET INSTITUT.

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes est une Congrégation religieuse vouée, par état, à l'éducation de la jeunesse.

Sollicitée par les prières d'une Association de personnes pieuses établie à Paris, au dix-septième siècle, à l'effet d'obtenir du Ciel, des maîtres chrétiens pour les enfants du peuple, cette utile Société fut fondée à Reims, en 1680. Le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de cette illustre métropole, fut suscité de Dieu pour cette fondation. L'Eglise, organe infaillible de la vérité, vient de le placer sur les autels, par l'acte solennel de la Béatification.[1]

Dès le début des Ecoles Chrétiennes, le Bienheureux de la Salle comprit que, pour donner de la durée à son Œuvre naissante, il fallait imposer, à ses premiers disciples, le détachement des biens terrestres et les obligations de la vie religieuse.

Mais, convaincu que, pour les conduire dans cette voie de dévouement et de sacrifice, ses exemples seraient plus persuasifs que ses paroles, le saint chanoine se dépouilla de son riche canonicat, distribua tout son patrimoine aux pauvres, et, dès l'année 1684,

1. 19 Février 1888.

avec douze de ses principaux frères, il se lia à l'Institut par les vœux d'obéissance et de stabilité.

La Congrégation était définitivement fondée. Pendant quarante ans, cet infatigable ouvrier de la vigne du Seigneur ira semant sur sa route de nombreuses écoles, qu'il dotera de maîtres formés à son image, et où des légions de jeunes enfants apprendront à connaître, aimer et servir le Seigneur. Et lorsqu'il tombera sur le sillon arrosé de ses sueurs et de son sang, à Rouen, dans cette chère maison de Saint-Yon, devenue le berceau de son ordre, il laissera 27 maisons, et 274 frères remplis de zèle pour l'éducation chrétienne.

SES DÉVELOPPEMENTS.

A l'heure présente, l'Œuvre du Bienheureux de la Salle, qui n'était qu'un grain de sénevé à son début, et un frêle arbrisseau à la mort du fondateur, est devenue un grand arbre aux puissants rameaux, sous lequel près de quatre cent mille enfants viennent chercher un abri protecteur.

Répandue actuellement dans les cinq parties du monde, cette Congrégation possède douze cent quarante maisons et compte, novices compris, 15,200 religieux, dont 11,820 en France et 3,380 à l'étranger.

L'Institut des Frères, éminemment français par ses débuts, le siège de son gouvernement et le plus grand nombre de ses membres, est surtout répandu en France. Pourtant, presque tous les Etats de l'Europe, notamment l'Italie, la Belgique, l'Espagne et l'Angleterre, possèdent aussi des fils du Bienheureux de la Salle et savent les apprécier.

En Algérie, en Turquie, en Egypte, en Judée, dans tout l'Orient, leurs établissements sont prospères ; ils y font connaître et bénir Dieu, et s'attirent même l'estime et le respect des musulmans.

Les îles Seychelles, Madagascar, Maurice et Bourbon voient avec admiration ces modestes instituteurs distribuer l'instruction et les principes chrétiens, au fils du colon comme à l'enfant du nègre.

Vénérés aux Indes, où ils sont établis depuis longues années, ces infatigables apôtres de la jeunesse se sont avancés jusqu'aux portes de la Chine, et bientôt, dans Pékin même, ils apprendront aux jeunes Chinois, avec les rudiments de notre langue, le nom adorable de Jésus-Christ.

Mais, hâtons-nous de le dire, après la France, nulle part la Congrégation ne s'est si promptement ni si largement développée qu'en Amérique. Dans cette terre classique de la liberté, plus de 1,300 frères répandent, sans entraves, le bienfait de l'éducation chrétienne. Aussi combien l'Eglise se réjouit-elle du bien opéré par cette Société, dans les contrées du Nouveau Monde !

SON GOUVERNEMENT.

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, dont le siège est à Paris, rue Oudinot 27, est gouverné par un Supérieur-Général élu et inamovible, assisté par un Conseil formé de 12 membres, également choisis par élection, mais qui exercent leurs fonctions pendant dix ans seulement. Ils peuvent être indéfiniment réélus.

Les élections sont à deux degrés. Les Frères liés par la profession religieuse se choisissent des députés qui, unis aux Assistants et au Supérieur-Général, forment le Chapitre général, c'est le corps législatif et constitutionnel de la Société. Il procède à l'élection du Supérieur et de ses Assistants.

Sous les ordres du Supérieur-Général, des Visiteurs administrent les provinces de l'Institut appelées Districts.

A la tête de chaque maison, un Directeur, aidé d'un Sous-Directeur, s'il en est besoin, dirige la Communauté sous le contrôle direct du frère Visiteur.

Cette organisation de la hiérarchie, forte dans sa simplicité, permet au Supérieur-Général de gouverner les diverses parties de ce vaste Institut, et d'y maintenir, avec l'uniformité désirable, l'esprit primitif et la ferveur de ses premières années.

Ce corps enseignant est reconnu par l'Etat, en différents pays, et spécialement en France et au Canada. Il jouit aussi de tous les droits des établissements d'utilité publique, et notamment de celui de recevoir des donations entre vifs et testamentaires.

Chaque district possède, pour la formation de ses sujets, des établissements désignés sous les noms de Petit-Noviciat, Grand-Noviciat et Scolasticat.

Les chefs-lieux de district où se trouvent les maisons de formation sont, pour la France : Paris, Avignon, Bayonne, Besançon, Lyon, Marseille, Reims, etc., etc., et pour l'Amérique : Montréal, New-York, Baltimore, St. Louis, Santa-Fe, San Francisco, Quito.

SITUATION AU CANADA.

Dans la Puissance du Canada, l'Institut des Frères dirige quarante-trois écoles, dans lesquelles plus de trois cents Frères se livrent à l'instruction d'environ quatorze mille élèves.

Déjà, au siècle dernier, des tentatives avaient été faites pour introduire au Canada les Frères des Ecoles Chrétiennes. C'était en 1718 ; le frère Barthélemi, alors Supérieur-Général, était sur le point d'accéder aux sollicitations de Mr. Charron, venu de Montréal pour demander des frères. Cependant le pieux Fondateur, sans doute inspiré, dit au Supérieur : "*Ah ! mon Dieu, qu'allez-vous faire ? Vous allez entreprendre une chose qui vous jettera dans une infinité d'embarras, et qui aura des suites fâcheuses.*" En effet, l'intention secrète, par rapport aux Frères, était de les placer séparément dans les campagnes, ce qui est contraire aux Règles de la Congrégation.

Ce fut en 1837 seulement que quatre frères vinrent de France à Montréal, sur l'invitation de Monseigneur Lartigue, évêque de cette ville et sur la demande des Messieurs de St. Sulpice. Ce premier établissement a donné naissance, dans les régions de l'Amérique en dehors du Canada, à 101 écoles, où se trouvent aujourd'hui 30,700 enfants.

Un noviciat est établi à Montréal pour former les jeunes gens aux vertus religieuses, et leur donner les connaissances qui leur sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions. On y a joint, en 1876, un *Noviciat préparatoire*, et en 1887, un *Scolasticat.*[1]

(1) On verra, page 11, la raison de ces deux additions au Noviciat ordinaire.

En 1878, les Evêques du Canada réunis à Québec, en concile provincial, voulurent bien écrire la lettre suivante, au sujet du Noviciat préparatoire.

Montréal, le 6 janvier 1878.

Au cher Frère Visiteur Provincial
des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Mon cher Frère,

Nous sommes heureux de vous dire que de tout cœur, nous bénissons les efforts tentés pour favoriser le développement dans notre pays, de votre si utile Congrégation. Nous avons appris avec un bonheur particulier la prospérité de vos noviciats, et notamment du *noviciat préparatoire*, récemment ouvert aux jeunes gens de 14 à 16 ans. Daigne Notre Seigneur Jésus-Christ veiller sur ces chers enfants, et leur susciter de nombreux condisciples !

Chaque jour, nous sommes témoins des fruits que porte l'éducation donnée dans vos écoles, dont nous verrons avec plaisir s'augmenter le nombre. C'est pourquoi nous souhaitons que les membres du clergé emploient leur sollicitude à découvrir et à fortifier les vocations à votre pieux Institut. C'est un des plus grands services qu'ils puissent rendre à l'Eglise et à la société civile.

Recevez, mon cher Frère, l'assurance de nos sentiments dévoués en N. S.

† E. A., *Arch. de Québec.*
† L. F., *Ev. des Trois-Rivières.*
† JEAN, *Ev. de S.-G. de Rimouski.*
† EDOUARD CHS, *Ev. de Montréal.*
† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*
† J. THOMAS, *Ev. d'Ottawa.*
† L. Z., *Ev. de St. Hyacinthe.*

APPRÉCIATION GÉNÉRALE.

Sous tous les gouvernements, la Congrégation a vu s'accroître sa prospérité. Il lui reste un grand nombre de témoignages de l'estime que lui portaient les personnages les plus divers. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns des plus récents, que nous prendrons en dehors du clergé, dont la bienveillance pour l'Institut s'explique facilement.

Avant la Révolution, la Congrégation s'établit avec une rapidité merveilleuse. Le roi Louis XV lui donna des lettres patentes, et témoigna plusieurs fois l'estime qu'il en faisait. (*Annales de l'Institut.*) Cent vingt-et-une maisons existaient en 1792.

Après la révolution, non seulement les autorités religieuses et beaucoup de conseils municipaux redemandèrent les Frères, mais encore les conseils généraux de nombreux départements, spécialement ceux de l'Aude, de la Côte d'Or et du Pas-de-Calais.

Le cardinal Fesch, oncle du premier Consul, engagea Portalis, chargé des Cultes, à procurer aux Frères l'existence légale. Napoléon qui déjà disait : " On me demande de tous côtés le rétablissement des Frères," accorda volontiers (4 décembre 1803) ce que Portalis sollicitait.[1]

" Vous êtes surpris, disait Louis XVIII à l'un de ses confidents, des concessions que je fais aux libéraux. Il y en a quatre qu'ils n'obtiendront jamais de moi : les Frères des Ecoles chrétiennes, les Jésuites, les Suisses...J'oublie l'autre."[2]

On lira peut-être avec intérêt ces paroles d'un protestant, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, au sujet de la création des écoles du soir, dont l'initiative est due au Frère Philippe.

" Je sais avec quel zèle et quelle intelligence les Frères des Ecoles chrétiennes se sont déjà occupés de cette œuvre ; je vous prie, M. le Supérieur-Général, de poursuivre avec le même zèle l'accomplissement de la tâche que vous vous êtes imposée..... Je m'empresserai de mettre à votre disposition tous les secours dont vous pourriez avoir besoin." (Lettres des 2 et 28 février 1833.)

" Monsieur le Comte, disait un jour M. Thiers à M. Molé, j'ai été longtemps universitaire, systématiquement universitaire. Eh bien ! je déclare aujourd'hui que je voudrais voir des Frères des Ecoles chrétiennes, non pas seulement dans toutes les villes, mais dans tous les bourgs et dans tous les villages." (L'abbé d'Ezerville.)

1. Napoléon Ier connaissait bien les Frères des Ecoles chrétiennes, ayant reçu des leçons particulières de mathématiques à leur école de Valence, lorsque, jeune officier, il était en garnison dans cette ville.

2. De Maistre, Lettres et opuscules.

Chacun sait comment MM. Jules Favre et Jules Simon, aussi bien que toute la presse religieuse, indifférente ou hostile, ont rendu justice aux Frères pendant la guerre de 1870, et depuis.

En 1873, la mort du Frère Philippe, Supérieur-Général, a donné l'occasion à la population de Paris de manifester son estime pour l'Institut. Jamais prince n'a eu des funérailles plus solennelles et plus touchantes que celles qui ont été faites à l'humble religieux.

Après avoir traité de fous ceux qui veulent fermer les écoles des Frères en France, M. Francisque Sarcey, très peu favorable aux catholiques, ajoute : " Nous souhaitons que les Frères des Ecoles chrétiennes poursuivent librement leur œuvre de civilisation et de progrès. " Nous reconnaissons hautement le mérite de leurs écoles. J'ai plus d'une fois visité des établissements dirigés par eux, notamment le grand pensionnat Saint-Nicolas, l'un des plus beaux de Paris ; j'ose dire que ce sont des modèles de propreté et de bonne tenue ; que les enfants y travaillent avec une ardeur incroyable ; que ces messieurs prennent sur ces jeunes âmes un empire admirable, et *obtiennent des résultats où l'on n'arrive que bien rarement dans nos institutions laïques* (*XIXe Siècle*)."

SUCCÈS SCOLAIRES.

Voici quelques chiffres à l'appui de l'assertion de ce journal (*Le XIXe Siècle*), lesquels aideront à comprendre l'estime accordée à l'enseignement des Frères, par ceux mêmes qui ne conçoivent pas l'importance de leur mission.

Dans plusieurs villes de France, les instituteurs laïques, voulant établir leur prétendue supériorité sur les Frères, ont demandé et obtenu des concours. Or voici ce qui est advenu.

A Paris, depuis 1848 jusqu'en 1872, 1325 bourses ont été données au concours, pour l'admission aux écoles Turgot, Chaptal, etc. ; les élèves des Frères en ont obtenu 1045, et ceux des laïques 277. Les Frères ont à Paris 54 écoles et les laïques 78.

En province, les résultats connus des concours, à Bordeaux,

Lille, le Mans, Amiens, donnent les chiffres suivants : Elèves des Frères, 110 prix et 228 accessits ; élèves des laïques, 60 prix et 57 accessits. Pourtant les écoles laïques sont partout plus nombreuses.

Les résultats sont semblables sur tous les points de la France ; dans plusieurs villes, à Reims notamment, les instituteurs laïques ont déserté la lutte, déclarant qu'il leur est impossible de la soutenir.

A l'exposition de 1867, dans la section du dessin, les écoles des Frères ont obtenu la médaille d'or. " Ils ont sauvé l'honneur de la France," a dit le président du 10e groupe.

A l'Exposition universelle de Paris, en 1878, l'Institut des Frères, pour son exposition collective, a obtenu la médaille d'or, à laquelle les élèves des Frères du Canada participent largement.

A l'Exposition internationale de Londres (1884), les Frères du Canada ont obtenu un diplôme d'Honneur pour leurs résultats dans l'art d'enseigner. Il y a eu encore plusieurs autres diplômes et médailles pour la France, la Belgique, etc.

A l'Exposition continentale de la Nouvelle-Orléans, en 1884-1885, les Frères des Ecoles chrétiennes ont reçu plusieurs diplômes d'Honneur, soit pour les travaux ordinaires dans les écoles, soit pour des ouvrages littéraires, des cartes astronomiques, des dessins dans tous les genres, des études spéciales en diverses langues, des musées scolaires, des herbiers, etc.

A la dernière Exposition de la Province de Québec, à Montréal (1880), un diplôme de première classe a été délivré aux Frères, pour l'ensemble des travaux des Ecoles sous leur contrôle.

Ces succès sont dus, sans doute, à la bénédiction divine, qui s'attache aux œuvres inspirées par la foi ; mais il est juste de reconnaître qu'on peut les attribuer aussi, en grande partie, à l'excellence des ouvrages d'enseignement suivis par les Frères des Ecoles chrétiennes, et à la supériorité de leurs méthodes.

" Il serait fastidieux de passer en revue tous les livres rédigés par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'usage spécial de leurs écoles, soit en France, soit au Canada ou en d'autres pays.

Ils embrassent toutes les branches de l'instruction primaire, et, dans chacun, ils sont variés de manière a être appropriés à tous les besoins de l'enseignement, selon l'âge des élèves, le degré de leur instruction et la division de l'école à laquelle ils appartiennent. Ils sont, pour la plupart, au nombre des meilleurs, ainsi que l'a déclaré récemment le Conseil municipal de Paris. Beaucoup d'instituteurs ou institutrices emploient ces livres, de préférence à d'autres ouvrages.[1]

Le conseil de l'Instruction publique de la Province de Québec a aussi approuvé presque tous les ouvrages édités au Canada, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

RÉCEPTION ET FORMATION DES SUJETS.

Voici maintenant quelques renseignements concernant la réception et la formation des sujets. Si, après sa première communion, un jeune et pieux adolescent se sent de l'attrait pour la vie religieuse, pour l'enseignement, et sollicite son admission dans l'Institut, il est placé d'abord au Petit-Noviciat, sorte d'école préparatoire, où le jeune aspirant reçoit une forte instruction primaire et une solide formation chrétienne, en rapport avec sa vocation.

Vers l'âge de seize ans, déjà développé et instruit, le postulant entre au Grand-Noviciat où il prend l'habit religieux. Là, il s'applique à l'acquisition des vertus religieuses qui feront de lui un apôtre de la jeunesse. " L'Apostolat de l'éducation, telle que Dieu la veut, est une dérivation de l'apostolat de l'Eglise, et de ce ministère divin que Jésus-Christ lui a confié." (Paroles de Son Eminence, le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec).[2]

Enfin, du Grand-Noviciat, où il reste un an, le jeune religieux passe au Scolasticat, où l'on formera en lui le futur instituteur, et où il demeurera plus ou moins de temps jusqu'à l'obtention des connaissances et des talents nécessaires à ses futures fonctions.

Ainsi préparé, le frère des Ecoles chrétiennes ne cherche, pour ainsi dire, que la gloire de Dieu et le bien des âmes. Avec

(1) " Correspondant " du 25 janvier 1874.

(2) Mandement du 19 novembre 1888, donné par Son Eminence, à l'occasion de la Béatification du Bienheureux de la Salle.

quelle joie, il pénètre pour la première fois dans une classe ! Avec quel bonheur, il se dévoue au bien des jeunes enfants que le ciel lui a confiés !

Aussi, de plus en plus désireux de prouver à Dieu son amour, et de se mettre à l'abri de sa propre inconstance, dès l'âge de dix-huit ans, ce nouveau soldat du Christ, sollicitera, comme une faveur, de se consacrer au Seigneur par les vœux de religion.

D'abord annuels, puis triennaux, ces engagements sacrés ne deviendront irrévocables ou perpétuels que lorsque le sujet aura rempli diverses conditions d'ancienneté et de vertu.

Nul ne peut faire des vœux annuels avant l'âge de 18 ans, des vœux triennaux avant 24 ans, ni des vœux perpétuels avant 28 ans.

Telle est la sage organisation de ce pieux Institut que l'Eglise a solennellement approuvé, qu'elle entoure de sa maternelle sollicitude, "de cet Institut qui porte tant de fruits parmi nous, à notre grand avantage," dit Mgr. l'Archevêque d'Ottawa dans son mandement pour les fêtes de la Béatification,[1] de cet Institut, qui a l'honneur de participer aux persécutions suscitées contre cette Eglise sainte, par les puissances de l'enfer.

ÉTAT ACTUEL DES NOVICIATS.

Chose merveilleuse ! en dépit des obstacles, on voit accourir vers cette Congrégation, nombre de jeunes gens et d'adolescents, jaloux de combattre sous son étendard, et de se dévouer au salut des enfants que le démon voudrait arracher à Jésus-Christ ! En ce moment, trois mille de ces jeunes gens remplissent ses maisons de formation. Ne soyons point surpris de ce développement extraordinaire ni du puissant attrait qui pousse la pieuse jeunesse vers les noviciats de l'Institut. Le doigt de Dieu est là ! Mais puisque contribuer par ses prières, son temps, son argent,[2] au dévelop-

1. 10 septembre 1888.

2. **RECONNAISSANCE ENVERS LES BIENFAITEURS**

DANS L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Une congrégation religieuse ne peut ordinairement reconnaître les services qui lui sont rendus qu'en priant pour ceux qui se sont faits ses appuis et ses protecteurs.

pement de l'enseignement chrétien est une œuvre capitale que le Souverain Pontife recommande vivement à la piété des fidèles, quel n'est pas le mérite de celui qui se dévoue à cet humble mais si fécond apostolat?

Au temps de Julien l'Apostat, l'enseignement fut interdit à l'Eglise. Cet infâme persécuteur comptait, par la perversion de la jeunesse, ruiner plus radicalement l'empire de Jésus-Christ. Alors on vit de fervents chrétiens, de saints évêques, ouvrir des écoles, au péril de leur vie, et se consacrer à l'éducation chrétienne des enfants. Tel fut, entre autres, saint Cassien, évêque, martyrisé à Imola, que l'Institut des Frères invoque comme un de ses patrons. A l'heure présente, en Europe et ailleurs, l'Eglise

Dans l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, indépendamment des prières que fait chaque communauté pour ses bienfaiteurs particuliers, toutes les maisons font les suivantes, dans lesquelles on met sur le même rang les Frères, leurs parents et leurs Bienfaiteurs.

1o. CHAQUE JOUR.—I. Les Litanies de N.-D. de Lorette sont récitées à la prière du soir pour les parents des Frères et leurs *Bienfaiteurs* vivants.

II. Les élèves disent, à la même intention, le *Pater* et l'*Ave Maria*.

III. A midi et le soir, un *de profundis* est récité pour les Frères, leurs parents et leurs *Bienfaiteurs décédés*.

IV. Les écoliers disent, une fois le jour, la même prière aux mêmes intentions (au lieu des parents des Frères, ce sont ceux des élèves).

2o. CHAQUE MOIS.—I. Tous les Frères font une communion à l'intention des *Bienfaiteurs décédés* le mois précédent.

II. Tous les Frères disent un *de profundis* à la même intention.

3o. CHAQUE ANNÉE.—I. Toutes les maisons font dire une messe pour les Frères et les *Bienfaiteurs décédés*.

II. Tous les Frères communient à la même intention.

III. Tous les Frères récitent l'office des morts.

IV. Dans les établissements fondés, on fait dire une messe à laquelle les écoliers assistent. On se conforme aux prescriptions spéciales des testaments ou donations.

N.B.—I. Lorsque le Supérieur Général veut reconnaître un bienfait insigne, il donne au bienfaiteur une *lettre d'affiliation*, qui le fait participer au mérite de toutes les bonnes œuvres pratiquées dans l'Institut.

II. Pour juger de l'importance des secours que peuvent procurer tant de prières, il est bon de considérer que l'Institut compte 1,240 maisons, 15,200 Frères et près de 400,000 élèves.

III. Sont considérés comme Bienfaiteurs :

1o. Ceux qui favorisent la prospérité des noviciats ou de quelque œuvre de l'Institut, par leur influence, leur crédit, leurs libéralités, leur coopération ou leurs prières,

2o. Ceux qui contribuent à la fondation d'établissements nouveaux ou les dotent de revenus.

3o. Ceux qui concourent au développement et à l'affermissement des institutions, soit en écartant les obstacles, soit en ralliant des sympathies

st aussi attaquée dans sa mission divine d'instruire et d'élever es nouvelles générations ; n'est-il pas dans les desseins de Dieu que des légions de vaillants jeunes gens se lèvent, pour défendre cette Eglise sainte par l'enseignement, comme naguère se levait une armée de jeunes braves, pour la défense de la personne et des droits du Pontife romain ?

CONSEILS AUX JEUNES GENS.

Quoique l'Eglise ne soit pas persécutée au Canada, voici en quels termes s'exprime, au sujet des instituteurs religieux, Monseigneur l'Archevêque de Montréal dans son Mandement relatif à la béatification du Bienheureux de la Salle.[1]

" O vous, jeunes hommes qui n'êtes point pour le monde, et qui n'aspirez qu'à vous donner à Dieu, voyez si la vocation de Frère des Ecoles chrétiennes ne répondrait pas aux vues de la divine Providence à votre égard. De magnifiques promesses lui sont faites : " Ceux qui en auront instruit plusieurs dans la justice brilleront comme des étoiles, pendant toute l'éternité " (Daniel, xii. 3.). " Celui qui fera et enseignera, sera appelé grand dans le Royaume des Cieux." (St. Mathieu, v, 19.) " Quiconque aura quitté pour mon nom sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses héritages, recevra le centuple et possédera la vie éternelle." (St. Mathieu, xix, 29.)

" Vous trouverez, dans la vie religieuse, le calme de l'âme, la joie du cœur, l'absence des sollicitudes du lendemain et des choses temporelles. Vous expérimenterez qu'il est bon et agréable à des frères de vivre ensemble dans l'union (Psaume 132) ; qu'un jour passé dans la maison du Seigneur vaut mieux que mille, partout ailleurs (Psaume 83)."

On demande, de tous les côtés, des Frères, des religieux enseignants, dit Mgr. de Ségur ; mais on ne songe pas assez à alimenter cette source, où l'on voudrait puiser sans cesse. Elle ne tarirait jamais, si les pieux fidèles, et surtout les prêtres, voulaient bien, dans les circonstances actuelles, se préoccuper davantage de provoquer et de faciliter les vocations à l'état religieux.

1. 7 Juin 1888.

C'est une erreur de croire que les vocations religieuses soient maintenant très-rares. L'Evangile est pour tous les temps, et c'est à tous les temps, comme à tous les pays, que le divin Sauveur propose la perfection évangélique, quand il dit : *Si vous voulez être parfaits.* Un savant et pieux évêque écrivait naguère à ce sujet : " Le divin Sauveur nous dit : *Si vous voulez être parfaits, allez, vendez tous vos biens, donnez-les aux pauvres et suivez-moi.* Il dit : *Si vous voulez,* et il s'adresse à tous ; personne n'est donc exclu ; chacun peut embrasser cet état, s'il le veut ; la carrière est ouverte à tout le monde. Et comment serait-elle fermée ? L'état de perfectionnement ne doit-il pas être, sinon le partage, au moins l'objet des désirs de tout le monde ? Pour quel motif Dieu aurait-il interdit à quelqu'un l'état dans lequel on rencontre le moins d'obstacles au salut, et le plus de moyens pour y parvenir ? "

Contrairement à l'opinion en vogue de nos jours, ce n'est donc pas le grand nombre qui est exclu de la grâce de la vie religieuse : sauf les cas exceptionnels de position sociale, et les devoirs impérieux de famille ou de dispositions personnelles extraordinaires, la généralité des fidèles peuvent choisir l'état religieux ; bien qu'il n'y ait qu'une partie d'entre eux qui y soit appelée d'une façon si précise, que le salut serait mis en péril par la résistance à cette vocation.

L'expérience confirme cette doctrine, qui est conforme à celle de St. Thomas, de St. Liguori, et à l'enseignement unanime des saints Docteurs.

AVIS AUX PARENTS.

Parents chrétiens qui lirez ces lignes, oh ! de grâce, par un sentiment d'amour égoïste, ne vous opposez pas à la vocation sainte d'un fils que Dieu appelle à son service.

Rappelez-vous que vous n'en avez pas le droit, car Dieu est le premier des pères ; vos enfants sont à lui avant d'être à vous, et s'il vous a associés à leur création, il n'a nullement prétendu renoncer à son souverain domaine sur eux.

Du reste, redoutez que Dieu punisse votre résistance, en permettant que ce fils devienne le tourment de votre vie au lieu

d'en être la consolation ! Que d'exemples frappants l'on pourrait citer à ce sujet !

Ne vous opposez point au bonheur de votre fils, et ne dédaignez pas l'honneur que Dieu veut faire à votre famille, en appelant un ou plusieurs de vos enfants à son service ; bien plus, estimez-vous-en heureux, comme le dit encore Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, dans le Mandement précité.

Sans doute, parents chrétiens, le fils que vous donnez au Seigneur ne pourra plus matériellement vous venir en aide, mais du moins, jamais non plus vous n'aurez d'inquiétude à son sujet, jamais vous n'aurez à vous attrister sur ses hontes ou ses malheurs, et jamais vous ne serez dans la nécessité de pourvoir à son entretien.

Hélas ! combien de pauvres parents, déjà sur l'âge, sont forcés de travailler pour venir en aide à des enfants malheureux ou prodigues.

Mais si vous devez renoncer à des secours matériels de la part de ce fils religieux, que n'en devez-vous point attendre au point de vue spirituel ?

Un enfant consacré au Seigneur est la bénédiction d'une famille, comme il en est l'honneur et la gloire. Souvent, par l'ascendant moral qu'il exercera sur ses frères et sœurs, il maintiendra la paix et l'union parmi eux, et sa parole, toujours respectée, fera règner dans la famille la piété et les bonnes mœurs.

Nouveau Moïse, cet élu du Seigneur priera constamment pour ses parents qu'il aimera toute sa vie avec la tendresse de ses premières affections, et par les mérites de ses prières et de ses sacrifices, unis à ceux de sa communauté qui prie tous les jours pour les parents, vivants et décédés,[1] il obtiendra aux siens, nous osons l'affirmer, non seulement les consolations de cette vie présente, mais surtout le bonheur du ciel, où les familles chrétiennes seront à jamais réunies dans le sein de Dieu.

C'est spécialement au prêtre, dit encore Mgr. de Ségur, qu'il appartient de faire éclore, d'entretenir et de mener à bonne fin les précieuses vocations de religieux enseignants. Mieux que tout

(1) Voir l'article BIENFAITEURS, pages 12 et 13.

autre, le prêtre comprend la nécessité du concours d'un maître pieux et zélé, pour le seconder dans l'œuvre de l'instruction chrétienne de la jeunesse, faciliter la préparation à la première communion, développer le goût de la prière, de l'assistance aux offices, de la fréquentation des sacrements.

DIVERSITÉ DES VOCATIONS.

St. Liguori, docteur de l'Eglise, dit que le salut éternel dépend principalement du choix d'un état, et Louis de Grenade appelle ce choix la maîtresse-roue de la vie. Il est clair, en effet, qu'il faut suivre la vocation assignée par Dieu, et dans laquelle seule ce souverain Maître nous prépare les secours efficaces qu'il veut nous donner pour nous sauver. Cette fidélité est encore d'une nécessité plus grande, quand Dieu appelle à un état plus saint et plus parfait que les professions ordinaires, tel qu'est l'état religieux ou le sacerdoce. Comme c'est une grâce d'un très grand prix, il est juste que Dieu s'indigne contre ceux qui ne font pas de cas d'un tel bienfait. Un roi serait justement irrité contre un de ses sujets qui refuserait d'être son favori. St. Jean Chrysostôme, veut même qu'il n'y ait pas un seul instant d'hésitation à suivre l'appel divin, une fois connu.

Tous les états peuvent être rangés sous trois dénominations : *l'état du monde*, comprend les professions diverses que l'on peut exercer dans le siècle. C'est le genre de vie le moins parfait et le plus dangereux, à cause des obstacles au salut que l'on y rencontre. *L'état ecclésiastique* est très élevé ; mais aussi les responsabilités y sont très grandes. La vocation à cet état étant démontrée, il faut la suivre fidèlement. Il ne faudrait point s'y ingérer de soi-même, et, nouvel Osa, mettre, sans mission, la main à l'encensoir, car Dieu ne veut pour ministres que ceux qu'il s'est choisis lui-même. *L'état religieux* est le plus sûr, le plus favorable au salut, mais il faut s'y donner tout à Dieu. Il ne faut point de demi-religieux.

Beaucoup de gens regardent comme chose indifférente de vivre dans l'état auquel Dieu les appelle, ou dans celui qu'ils choisissent de leur propre mouvement.

Il n'en est pas ainsi. Qui résiste à Dieu dans le choix d'un état, n'aura jamais de repos. Job nous en avertit. " Qui lui a résisté et a eu la paix ? " Celui qui n'est point à sa place est comme un membre déboîté : il souffre et est inutile ou même nuisible. De plus, il sera, dit St. Liguori, privé des secours abondants et efficaces qui l'auraient aidé à se bien conduire.

Qui résiste à Dieu, dans le choix d'un état, ne se sauvera pas sans de grandes difficultés, quoiqu'absolument parlant, on puisse faire son salut hors de sa vocation. C'est l'affirmation de plusieurs célèbres théologiens. N.-S. lui-même n'a-t-il pas dit à l'adresse de ceux qui ne persévèrent pas : Celui qui, après avoir mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume des cieux ?

ÉTUDE DE SA VOCATION.

Ces vérités établies, chacun peut comprendre aisément la nécessité de découvrir et de suivre l'état auquel il est appelé, par la volonté divine.

Dieu a parfois révélé des vocations par une intervention directe, comme à l'égard d'Abraham, de St. Paul.

D'autres fois, la vocation s'est manifestée par un attrait extraordinaire, un goût prononcé ; le jeune homme alors reconnaît avec certitude quelle est sa place, ce que Dieu veut de lui. Tels, St. Thomas d'Aquin, le Bienheureux de la Salle, le Bienheureux de Montfort.

D'autres fois encore, certains événements et les réflexions qu'ils font naître, amènent l'homme à ce que Dieu veut de lui : les premiers solitaires se rendirent au désert pour fuir la persécution ; le spectacle des ravages de la mort porta St. François de Borgia à se donner tout à Dieu dans la vie religieuse.

Une salutaire impression d'un moment, si nous y sommes fidèles, peut suffire pour nous conduire à notre vocation : une parole de l'Evangile bien méditée, une lecture pieuse, les avis d'un confesseur, etc., etc., il n'en a pas fallu davantage à St. Antoine le Solitaire, à St. Ignace, à St. Jean de Dieu.

Il peut même se trouver des intérêts temporels, des motifs humains dans le choix d'un état, sans qu'il cesse d'être la vocation véritable : par exemple, se soustraire aux calamités domestiques, jouir d'un pieux repos, éviter les poursuites de ses ennemis, etc. St. Arsène, St. Paul-le-Simple, St. Romuald, etc., en sont des preuves.

Aussi, le Bienheureux de la Salle, après avoir écrit : "Considérez quel est votre état et comment vous y êtes entré, ajoute-t-il : " S'il y a eu du mal, retractez-le ; si votre intention n'a pas été assez pure, formez-la maintenant." Il ne dit point *retirez-vous :* il sait que la divine Providence fait tout servir à ses desseins.

On peut dire, en général, qu'il suffit d'avoir, avec des motifs surnaturels, une inclination constante vers un état saint, pour pouvoir s'y présenter, si toutefois on a aussi les vertus, les qualités, les talents nécessaires dans cet état, ou au moins des dispositions à les acquérir. Il est clair en effet que si Dieu appelle à des fonctions, il donne en même temps les moyens de s'en acquitter.

On peut faire plusieurs considérations pour s'aider à écarter les états qui ne conviennent pas, et à reconnaître celui que Dieu destine.

1o. Je ne suis créé que pour posséder Dieu dans le ciel : l'état à choisir ne doit donc pas m'éloigner de cette fin, mais, au contraire, m'y conduire aussi sûrement que possible.

2o. Je dois prendre l'état dans lequel je désirerai avoir vécu, au moment de mourir et d'être jugé.

3o. Dieu qui veut que j'accomplisse ses desseins sur moi, m'aidera certainement à les connaître, si je le lui demande avec foi, humilité et confiance.

4o. Que me dirait Marie, ma bonne mère, sur le choix d'un état, ou encore mon ange gardien ? Voilà qui peut servir beaucoup à me renseigner.

5o. Le conseil que je donnerais sur ce sujet, à mon meilleur ami, je dois me l'appliquer à moi-même.

6o. Cependant, comme nul n'est bon juge dans sa propre cause, je ne dois pas manquer de tout soumettre à mon confesseur, après avoir prié pour lui, et de prendre son avis.

OBSTACLES A LA VOCATION.

Quand la vocation est connue, souvent surgissent des difficultés pour la suivre. Les plus ordinaires sont l'opposition des parents et la tendresse des enfants.

C'est un péché grave aux parents d'empêcher un de leurs enfants de suivre sa vocation. Ils peuvent éprouver prudemment la réalité de cette vocation, mais ils doivent se soumettre ensuite à l'ordre de Dieu. Plus d'une fois, le Seigneur a enlevé de ce monde l'enfant qui lui était refusé par ses parents.

Si le jeune homme a, pour ses parents, un si grand attachement qu'il ne veuille les quitter, qu'il médite ces paroles du divin Maître : Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.

St. Thomas d'Aquin, à la fleur de l'âge (il avait 14 ans), s'enfuit à un monastère de St. Dominique. Sa mère se rendit à Naples pour le voir, mais comme il craignit de ne pouvoir résister aux douces violences de l'amour maternel, il demanda instamment au Prieur de l'envoyer asssitôt à Paris. Sa mère s'en aperçut : elle dépêcha ses frères pour l'arrêter et le ramener. A son retour, elle le tenta de toutes les manières, mêlant les menaces aux caresses, les larmes aux reproches. Le saint jeune homme l'écouta avec respect, parce qu'elle était sa mère ; mais il lui répondit avec une modeste fermeté, qu'il était plus obligé d'obéir à Dieu qu'à elle. La mère voyant l'inutilité de ses efforts, engagea ses deux sœurs à employer les moyens les plus persuasifs pour le vaincre ; ensuite elle le livra à deux de ses frères, qui le tinrent pendant deux ans emprisonné dans une tour, où ils l'accablaient de mauvais traitements. Thomas n'en fut que plus fortifié dans sa résolution, il s'évada enfin par une fenêtre, et vola chez les Dominicains.

Ne retardez pas même votre entrée en religion. Il faut se hâter. Saint Jérôme écrivait à Paulin : " Hâtez-vous ; au lieu de délier la corde qui tient votre nacelle au milieu de la tempête, coupez-la. La mer a ses dangers, même quand elle est calme, mais lorsqu'on commence à éprouver un orage et qu'on se trouve tout près d'un port, pourrait-on être assez insensé pour ne pas s'y réfugier ? " Beaucoup ont tout perdu en différant. Tel ne fut pas St. Bernard

qui, à l'âge de douze ans, arrivait au monastère de Citeaux, avec trente jeunes nobles qu'il avait gagnés à Dieu. Plus tard, Bernard écrivait à un jeune homme qui hésitait : " Comment pouvez-vous vivre là où vous ne voudriez pas mourir ? " et à un autre : " N'imitez pas celui qui, s'étant présenté dernièrement au cloître, prit du temps, se refroidit et fut frappé dans le monde de la plus affreuse mort subite."

Si, par suite d'obstacles impossibles à surmonter immédiatement, un jeune homme ne peut suivre aussitôt sa vocation, il doit bien prendre garde que ce délai ne lui soit fatal, éviter le péché avec le plus grand soin, ainsi que les mauvaises compagnies et les mauvaises lectures qui, les unes comme les autres, ne paraissent pas toujours mauvaises au début ; prier beaucoup, recevoir souvent le pain des forts, et ne point craindre de se mortifier, car les roses se conservent mieux au milieu des épines.

Il n'est point rare de rencontrer, dans le monde, des gens qui estiment méprisables l'humilité, la pauvreté du cloître, et l'état religieux lui-même comme abject et indigne d'un fils de famille.

Les saints, les personnes éclairées par la foi, ne pensent point ainsi : St. Louis, fils de Charles II, roi de Naples, et neveu de St. Louis, roi de France, revêtit la robe de bure des franciscains. " Quel honneur reçoit ce vêtement porté par votre royale personne lui dit un courtisan."—" Au contraire, repartit le prince, c'est moi qui suis honoré d'avoir cet habit, et, tout pauvre qu'il est, je le préfère de beaucoup à tous les manteaux royaux du monde."

AVANTAGES DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

St. Bernard prêchant un jour sur ce texte de l'Evangile : *Le Royaume des Cieux est semblable à un marchand qui cherche des perles, et qui, en ayant trouvé une précieuse, vend tout ce qu'il a pour l'acheter*, l'appliqua à l'état religieux.

La vie religieuse, dit le saint Docteur, est une perle du plus grand prix. On peut en juger par les avantages qu'elle procure à ceux qui l'embrassent.

L'homme en la sainte religion :

Passe sa vie plus purement,

Tombe plus rarement,
Se relève plus promptement,
Marche plus prudemment,
Est arrosé plus fréquemment,
Repose plus sûrement,
Meurt plus confidemment,
Est purifié plus promptement,
Est récompensé plus abondamment.

Il pourra être utile de développer, par quelques paroles, chacun de ces neuf avantages de la vie religieuse.

LE RELIGIEUX PASSE SA VIE PLUS PUREMENT.

Il vit dans une atmosphère toute différente de celle du monde, où se rencontrent tant de dangers et de pièges, où les sens sont continuellement exposés au mal.

Loin des compagnies et des spectacles profanes, le religieux est toujours avec ses frères, dont les exemples le portent au bien. Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance éloignent de lui la triple concupiscence et ses malheureuses suites. Point de temps perdu dans sa vie : chaque moment est consacré à quelqu'œuvre de charité ou de piété. Tout contribue à entretenir et fortifier en lui la vie spirituelle, tandis que le corps reçoit, de son côté, tous les soins nécessaires. Rien de plus heureux que de vivre ainsi en commerce avec Dieu et les anges, dans le calme de la retraite. St. Bernard, qui le savait bien, s'écriait souvent : O bienheureuse solitude, seule béatitude !

TOMBE PLUS RAREMENT.

Le péché étant le seul vrai mal, rien de plus important que de l'éviter. Le pécheur est appelé *insensé* nombre de fois dans la Ste. Ecriture. Le religieux menant une vie pure, comme on vient de le voir, évite donc le péché. On peut dire que le péché grave lui est inconnu. S'il est tenté, il a, pour ne point succomber, le secours de ses règles, la direction de ses supérieurs, de bons exemples autour de lui, et toutes sortes de grâces. S'il venait malheureusement à tomber, sa chute, dit Origène, n'est pas suivie

de la ruine, le Seigneur le relève de sa main miséricordieuse. Puisqu'il s'est donné à Dieu, n'est-il pas juste que Dieu en prenne un soin spécial.

SE RELÈVE PLUS PROMPTEMENT.

Dès son entrée au noviciat, le religieux a appris à se vaincre dans les petites choses, à se relever promptement après la moindre chute ; à plus forte raison, s'il s'agissait d'une offense de Dieu. Si ce malheur lui arrivait, il lui serait comme impossible de rester dans cet état : les confessions ordinaires et extraordinaires sont fréquentes ; il y a aussi les retraites de chaque année, les examens et les méditations de chaque jour. Enfin la vie mortifiée et pénitente procure en abondance les grâces nécessaires, et celle de la contrition est la première que Dieu accorde, après le péché.

EXEMPLE.

MISÉRICORDE DIVINE.

Un jour, un grand pécheur vint faire, à St. Vincent Ferrier, l'aveu de ses fautes. Le saint lui ordonna de faire sept années de pénitence.—" O mon Père, s'écria-t-il en fondant en larmes, pensez-vous qu'une si légère satisfaction puisse m'obtenir le pardon de mes crimes ? "—" Oui, mon fils, jeûnez seulement trois jours au pain et à l'eau, répondit Vincent." Le pécheur pleurait amèrement. Le saint, voyant sa contrition, lui ordonna seulement de dire trois fois le Pater et l'Ave. A peine eut-il achevé le premier Pater qu'il mourait de douleur... Au même instant, il apparut au bienheureux tout rayonnant de gloire et de beauté.—Notre Sauveur Jésus, lui dit-il, est si bon, qu'il s'est contenté de ma contrition pour l'expiation de mes fautes, et m'a ouvert les portes de son saint paradis.

Vie de St. Vincent Ferrier.

MARCHE PLUS PRUDEMMENT.

Celui-là est *prudent* qui a la *lumière* pour voir le danger et la *force* pour l'éviter. Tel est le religieux : sa conscience est éclairée par la foi, la parole de Dieu, les pieuses lectures et les médi-

tations, l'expérience de ses supérieurs et de ses frères, la sienne propre. Sa force, il la puise dans les sacrements, les exercices spirituels, ses régles, la protection de la très Ste. Vierge, des anges et des saints. Surtout, le souvenir des saints engagements qu'il a contractés, et l'absolue nécessité d'y être fidèle, lui imposent l'obligation de veiller attentivement sur toutes ses démarches.

EST ARROSÉ PLUS FRÉQUEMMENT.

Cela veut dire que Dieu, par sa grâce, aide puissamment le religieux à déraciner ses défauts, à faire beaucoup de bien, à mériter une place élevée dans le ciel ; qu'il est soutenu dans ses travaux par le témoignage d'une bonne conscience, et souvent, par des consolations qui surpassent toutes les délices d'ici-bas. En effet, par les actes de vertu qu'il fait du matin au soir, par ses prières presque continuelles, par la réception fréquente des sacrements et surtout de la Ste. Eucharistie, il est en relations intimes avec N. S., source de toutes les grâces, qui les lui dispense avec une abondance merveilleuse, et il en est pour ainsi dire inondé. Le P. Faber assure que Dieu fait plus de grâces à certains religieux qu'aux chrétiens d'une province entière.

EXEMPLE.

FRÈRE IRÉNÉE

(des Ecoles chrétiennes.)

Après une première jeunesse exposée aux entraînements du monde, Dulac de Montisambert, officier au régiment de Champagne, avait été blessé à Malplaquet ; la lecture de la *Vie des Saints*, qui était tombée entre ses mains, pendant sa convalescence, lui inspira l'idée de se consacrer à Dieu. Il se présenta au bienheureux de la Salle (1714), et à l'âge de 22 ans fut admis dans la Congrégation, où il reçut le nom de frère Irénée. Pour épargner à ses parents d'inutiles regrets, et ne pas exposer sa vocation aux attaques du monde, il cacha avec soin le lieu de sa retraite. Sa pauvre mère le fit inutilement chercher dans toute la chrétienté. Le pape même, en étant prié, le fit aussi rechercher dans l'ordre des Capucins, où l'on avait certaines raisons de croire qu'il s'était retiré.

Cependant le frère Irénée avait contracté au régiment quelques dettes, qu'il n'avait pu payer quand il quitta le monde. Il se flattait que son père, homme plein d'honneur et de probité, avait satisfait à tout, et il ne se trompait pas ; mais n'ayant aucune relation avec sa famille, il n'en avait point la certitude. Inquiet sur cette obligation de justice, il pria le frère Timothée, Supérieur-Général, qui allait faire la visite des maisons de l'ordre, de se détourner de sa route, en passant à Orléans, et d'aller au château de Montisambert, pour s'en informer, sans pourtant découvrir sa retraite à personne. Le frère Timothée, homme sage, poli et insinuant, était très propre à faire ces recherches ; mais, on le comprend, il ne put résister aux prières d'une mère éplorée, et le secret fut découvert. La mère du frère Irénée lui écrivit alors une lettre vraiment digne d'une sainte, et qui mériterait d'être citée intégralement : " Quitter sa famille pour se donner à Dieu, est une chose très louable, mais cela n'empêche pas de faire tout ce qu'il faut pour mettre cette famille en repos. Enfin, mon cher enfant, je vous retrouve, et j'en bénirai Dieu toute ma vie. Que le Seigneur veuille vous fortifier dans la voie du salut. J'attends de vos nouvelles au plus tôt, et je vous conjure, par la tendresse que j'ai toujours eue pour vous, par toutes les larmes que vous m'avez fait verser, et que je verse encore en vous écrivant, je vous conjure de m'en donner. Si cependant, vous voulez absolument ne pas nous faire parvenir de vos nouvelles, ni en recevoir des nôtres, je vous laisserai en repos, quoique ce fût pour moi une grande consolation de m'entretenir quelquefois avec vous."

Une telle consolation ne fut pas refusée à cette admirable mère, et elle eut le bonheur de revoir son fils. Le frère Irénée, qui était directeur des novices, reçut l'ordre d'aller présider la retraite annuelle des Frères du district d'Avignon, et de profiter de son voyage, pour s'arrêter quelques jours dans sa famille.

Toujours semblable à lui-même, ce digne religieux vécut dans son pays comme il vivait à St.-Yon ; sa famille l'écoutait avec respect et le vénérait comme un saint ; la paroisse l'admirait. Sa mère, qui ne l'avait pas vu depuis si longemps, observait attentivement les prodiges opérés en lui par la grâce, et s'en réjouissait, comme du plus grand bonheur qui pût embellir sa vieillesse.

Le frère Irénée fut, pendant de longues années, directeur du noviciat et assistant du Supérieur-Général. En 1747, ce saint religieux fut enlevé à l'affection de ses frères, après les avoir édifiés pendant toute sa carrière religieuse, et spécialement par la patience et le courage dont il fit preuve, durant sa dernière maladie.

REPOSE PLUS SUREMENT.

Le religieux n'a ni les embarras, ni les ennuis des affaires, ni les sollicitudes d'une famille ; il n'a pas même le souci de son propre entretien, ou du gouvernement de soi-même. Il ne connaît point les tempêtes et les dangers du monde. Nul remords du passé, nulle crainte de l'avenir ne troublent son repos. S'il lui survient une affliction, il ne ressent que légèrement ce qui blesserait profondément un mondain, parce que ses sentiments sont réglés et modérés par la grâce, et qu'il n'estime grands que les biens ou les maux éternels. Aussi, la paix perpétuelle de son âme et de son cœur reluit sur son visage. Quelle figure de saint fut jamais peinte autrement qu'avec une sérénité parfaite ?

L'Empereur Théodose se rendit seul et déguisé à la cellule d'un Ermite, pour y trouver quelque repos. Après une simple réfection et des moments d'une ineffable douceur pour ce prince, il dit au religieux : Mon Père, savez-vous qui je suis ?—Comment le saurais-je ? je ne sors jamais de ce lieu.—Sachez donc que je suis l'Empereur Théodose. Le religieux s'empressa de lui donner des signes de respect. Soyez assis, lui dit l'Empereur, et souvenez-vous que s'il y a quelque bonheur sur la terre, il est pour le religieux éloigné des misères du monde.

MEURT PLUS CONFIDEMMENT.

Quand arrive le dernier moment, le bon religieux n'est troublé ni du *passé*, qui a été expié par sa profession religieuse et sa vie pénitente ; ni du *présent*, car sa conscience ne lui reproche rien de grave, et rien non plus ne l'attache à la terre ; ni de l'*avenir*, qu'il envisage d'un œil tranquille et plein de confiance en la miséricorde du Seigneur. Il aspire à contempler son Dieu... Il a passé en faisant le bien, sa douce mort est l'écho et la récompense de sa vie.

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Saint Jean Berchmans, dont la canonisation a été récemment célébrée, désira mourir tenant ensemble son crucifix et le l des Règles enlacés par son rosaire. Ce sont, dit-il, les trois objets qui me sont le plus chers : avec eux, je mourrai volontiers. Ce fut ainsi qu'il expira, après une courte maladie, le 13 août 1621, à l'âge de 22 ans et six mois.

EXEMPLE.

SAINT STANISLAS KOSTKA.

C'est avec raison que la Ste. Eglise a donné, à la jeunesse, St. Stanislas Kostka pour son patron. Ce jeune saint avait la pureté et la piété d'un ange, comme il en avait la beauté. Né en Pologne en 1550, Stanislas fut appelé de Dieu, tout jeune encore, à la vie religieuse ; mais il eut à surmonter de grandes difficultés pour suivre sa vocation.

A Vienne, où il faisait ses études avec son frère Paul, sous la conduite d'un gouverneur, il tomba malade si gravement qu'il fut abandonné des médecins ; mais la très Ste. Vierge lui apparut, lui présentant le divin enfant Jésus. Aussitôt le malade se sentit mieux, et il ne tarda pas d'aller à l'église, remercier la très sainte Vierge de sa guérison.

Il y avait près d'un an que saint Stanislas éprouvait le désir d'entrer dans la Compagnie de Jésus ; il n'avait pas osé en parler, se trouvant indigne de vivre parmi de si saints religieux. Se reprochant son silence comme une faiblesse, il demanda au Provincial de Vienne de l'admettre. Le Provincial dit qu'en raison de son âge, il ne le recevrait pas sans le consentement de son père, mais il était évident que ce consentement serait refusé. Le Saint pria alors le cardinal Commendon, qui était légat à Vienne, d'intercéder pour lui : le Provincial fit comprendre au légat que cette admission prématurée servirait de prétexte à une persécution. Le saint enfant résolut alors de se rendre à Rome. Vers le milieu du mois d'août de l'an 1567, il partit de grand matin, en faisant prévenir son frère de ne pas l'attendre pour dîner. Il entendit la messe dans la chapelle des Jésuites, y communia et reçut la bénédiction d'un Jésuite portugais à qui il s'était confié, et qui lui donna

des lettres de recommandation pour le Provincial de la Haute-Allemagne à Augsbourg, et pour le Général, à Rome. Au sortir de Vienne, il donna son habit à un pauvre, et en mit un de toile, avec une corde où pendait son chapelet ; puis il s'achemina vers Augsbourg, un bâton à la main. Le soir, son frère ne le voyant pas rentrer, le fit chercher dans Vienne. Le lendemain, il monta en carrosse avec son gouverneur et son hôte qui était luthérien, et se mit à sa poursuite sur la route d'Augsbourg, se doutant, d'après quelques paroles, qu'il avait dû prendre ce chemin. Paul en quelques heures, dépassa Stanislas, mais sans le reconnaître sous son habit de pauvre. Quand il revint sur ses pas, pensant que ce pouvait être lui, il l'aperçut qui s'enfuyait dans les terres, et lança les chevaux sur ses traces ; il n'avait plus qu'un champ à traverser pour l'atteindre, lorsque le carrosse s'arrêta, sans que le cocher put faire avancer les chevaux d'un seul pas. Ce prodige les étonna d'autant plus que, quand ils voulurent reprendre le chemin de Vienne, les chevaux se remirent à courir avec leur vitesse accoutumée. Le luthérien raconta même qu'ils avaient vu le jeune Stanislas traverser une rivière, en marchant sur les eaux, pendant que le cocher faisait un détour pour gagner le pont.[1]

Arrivé à Augsbourg, le saint enfant apprit que le Provincial était au séminaire de Dillingen. Il s'y rendit aussitôt. Ce fut dans ce voyage qu'étant entré dans une église où priaient des paysans, il s'aperçut qu'il était tombé parmi des luthériens. Désolé de ne pouvoir s'approcher de la Table Sainte, il s'en plaignit à Dieu, qui le consola. Des Anges lui apparurent et lui donnèrent la sainte Communion. Le Père Provincial l'accueillit avec bienveillance. Voulant toutefois l'éprouver, il le chargea de servir les élèves à table et dans leurs chambres, ce qu'il fit avec joie et un courage étonnant. Les élèves disaient : "Comment peut faire Stanislas ? il ne boit ni ne mange, et il travaille toujours." Mais ils l'admirèrent bien davantage, quand ils connurent son illustre origine ; car il s'abaissait pour eux aux soins les plus humiliants.

A la fin de septembre, le Provincial le fit partir pour Rome avec deux religieux de la Compagnie. Saint François de Borgia

(1) *Vie du B. Stanislas Kostka*, par le P. d'Orléans, ch. VI.

qui était général, l'embrassa tendrement, et lui dit : "Je vous reçois avec joie, Stanislas, parce que je sais que Dieu vous veut parmi nous ; ne songez qu'à lui plaire : il calmera l'orage que vos parents ont excité contre vous." C'était le 23 octobre ; et saint François lui fit, trois jours après, commencer son noviciat. Il sembla au saint enfant qu'on le recevait dans le ciel, quand il entra dans ce saint asile. En vain son père lui écrivit-il une lettre pleine de menaces et de mépris ; Stanislas lui répondit : "Je serais inconsolable si j'avais mérité votre colère par quelque mauvaise action ; mais je vous avoue que je ne puis rougir de celle que vous blâmez, comme un déshonneur pour votre nom. Il y a longtemps que j'ai mis toute ma gloire à obéir à Dieu et à embrasser la croix de Jésus-Christ. J'y trouve tant de douceur, qu'aimant vos enfants comme vous le faites, je ne puis croire que vous vouliez me priver d'un bien que je ne changerais pas, pour toutes les couronnes du monde."

Moins d'un an après son arrivée à Rome, le 15 août 1568, Stanislas allait, en effet, recevoir la couronne qui vaut mieux que toutes celles d'ici-bas. Il obtint la grâce qu'il avait demandée à la très Ste. Vierge, par l'intercession de St. Laurent, celle d'être témoin, dans le ciel, de la fête de sa glorieuse Assomption. Heureuse vie, heureuse mort !

EST PURIFIÉ PLUS PROMPTEMENT.

Le bon religieux a peu à expier, et pour expier ce peu, il a en réserve des trésors d'œuvres satisfactoires, et les suffrages de son ordre, qui se composent de nombreuses messes, indulgences, communions, offices, mortifications, etc. Lui-même a beaucoup mérité pour les âmes du Purgatoire ; sans doute il a gagné pour elles d'innombrables indulgences, et Dieu le traitera comme il a traité ces saintes âmes. Si la miséricorde du Seigneur a fait grâce à de grands pécheurs, pour un acte de vraie contrition, comment celui qui a servi Dieu et ses frères, avec dévouement, pendant toute sa vie, n'aurait-il pas droit de tout espérer de cette divine miséricorde ?

EST RÉCOMPENSÉ PLUS ABONDAMMENT.

Notre-Seigneur nous assure dans l'Evangile, qu'un verre d'eau froide donné à un pauvre, en son nom, ne sera point sans récom-

pense. Le bon religieux a le mérite de ses vœux, du renoncement continuel à sa volonté ; le mérite des préceptes et des conseils de l'Evangile soigneusement observés, d'une vie d'innocence, d'innombrables actes de dévouement à Dieu et de charité envers le prochain. Quelle sera donc sa récompense !... Si ce religieux a enseigné, ne lui est-il pas promis, par les oracles divins, qu'il brillera comme les étoiles dans le firmament ; et encore, qu'il sera appelé grand dans le royaume des cieux. Dieu ne se laisse point vaincre en générosité : plus on aura sacrifié pour lui et plus il récompensera.

St. Pierre dit un jour à Notre Seigneur, en présence des autres apôtres : Voilà que nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi : quelle sera donc notre récompense ? Et Jésus répondit : Je vous le dis en vérité, pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez assis aussi sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël. (St. Mathieu, XIX, 27.)

Une personne qui, au siècle dernier, quitta beaucoup pour suivre Notre-Seigneur, ce fut l'illustre carmélite dont il va être parlé.

EXEMPLE.

ENTRÉE DE MADAME LOUISE, FILLE DE LOUIS XV, AU CARMEL DE ST-DENIS, (PRÈS PARIS).

Au grand étonnement du monde entier, le 11 avril 1770, Madame Louise de France, abandonnait les splendeurs de Versailles, pour vivre en pauvre carmélite jusqu'à sa mort, arrivée en 1787. Elle avait vécu en sainte à la cour, et y avait étudié sa vocation en grand secret, durant plusieurs années. Le procès de canonisation de cette illustre fille de sainte Thérèse se poursuit à Rome.

Voici, en l'abrégeant, le récit de l'entrée au couvent de la sœur Thérèse de St. Augustin, car tel fut le nom, en religion, de la fille du roi. Ce récit est tiré de la vie de Madame Louise écrite en deux volumes, par une sœur de sa communauté :

Monsieur l'abbé Bertin, supérieur du monastère, prévint les religieuses, le matin du 11 avril, que Madame Louise allait venir entendre la messe dans le chœur, et qu'elle désirait être reçue

sans cérémonie. On remarquait de l'émotion dans la parole de l'excellent Supérieur. Le bruit d'une voiture vint l'interrompre, c'était celle de la princesse.

Madame Louise en descendit promptement et demanda à entrer aussitôt dans la clôture. La bonne tourière,sœur Marianne, bien éloignée de soupçonner qu'elle parlait à la fille du roi, lui répondit : " Ah ! Mademoiselle, nos Mères n'ouvrent pas comme ça leur porte ; d'ailleurs elles sont au parloir avec M. le Supérieur ; mais dites-moi qui vous voulez voir ? "—" Il est absolument nécessaire que j'entre sans retard," répéta Madame Louise. M. le Supérieur se présenta alors à la princesse et lui dit qu'on allait ouvrir à l'instant. Craignant toujours qu'on ne l'arrêtât dans ses projets, Madame Louise trouvait les minutes aussi longues que des heures. " Je pourrai au besoin, dit-elle à M. l'abbé Bertin, certifier l'exacte clôture de vos filles, qui est telle que, par vos ordres même, et vous présent, on a bien de la peine à pénétrer chez elles." Enfin la porte s'ouvre, et Madame Louise de France est heureuse comme si elle entrait au ciel.

Conduite au tour, elle annonce à sa dame d'honneur qu'elle ne doit plus sortir du monastère, où elle n'est venue qu'afin d'être religieuse. On ne saurait peindre l'étonnement et la douleur de cette dame et des autres serviteurs. La princesse les console de son mieux et leur remet le consentement du roi son père, et son ordre, aux serviteurs, d'obéir en tout ce qui leur serait commandé. Après cette douloureuse séparation, la communauté, qui ignorait toujours le vrai motif de la présence de Madame Louise, fut introduite au tour, pour lui présenter ses hommages.

Elle parla à toutes les religieuses avec une amabilité ravissante, puis s'adressant à la Mère prieure.: " Il paraît, lui dit-elle, que votre communauté n'est pas des plus nombreuses ?—Non, Madame, il y en a une raison bien naturelle.—Et quelle raison donc ? —C'est que nous sommes excessivement pauvres.—Avez-vous des novices ?—Aucune, Madame, depuis plusieurs années.—Et des postulantes ?—Nous en avons deux.— Sont-elles bien âgées ?— L'une est fort jeune, l'autre a quarante ans ; elles doivent se présenter précisément aujourd'hui.—Aujourd'hui, c'est fort heureux !

Je voudrais bien, par l'amitié que j'ai pour les Carmélites, vous porter bonheur en venant vous voir.—L'honneur que nous fait Madame est déjà un grand bonheur pour nous.—Il faut espérer qu'il se présentera quelques autres sujets, et que votre maison se rétablira.—Dans nos plus grands embarras, Madame, nous n'avons jamais désespéré un instant de la divine Providence.—Vous avez bien raison, reprend la Princesse en levant les yeux au ciel, cette Providence est admirable, pour ceux qui se confient en elle. Mais, Mesdames, c'est l'heure de votre messe, et je suis venue pour l'entendre avec vous. Je prie celles d'entre vous qui auront le bonheur de communier à cette messe, de le faire à mon intention."

Pendant que la communauté se rendait au chœur, Madame Louise demanda M. l'abbé Bertin au parloir ; elle lui recommanda particulièrement de bien informer nos Mères que son dessein était de suivre la règle en tout point, sans accepter la moindre distinction. Elle alla ensuite à la messe et refusa le prie-Dieu qu'on lui avait préparé. Durant le saint sacrifice, elle versa d'abondantes larmes, mais c'étaient des larmes de joie, ainsi qu'elle l'avoua depuis. Le frémissement de la nature, en présence de tant de moyens préparés pour sa destruction, se fit, il est vrai, fortement sentir, mais ce ne pouvait être un sujet de larmes pour la courageuse Princesse.

A l'issue de la sainte messe, la communauté fut appelée au parloir par M. le Supérieur, tandis que la Princesse demeura seule à prier. Il était enfin permis à ce bon père de verser, dans le cœur de ses filles, les consolations surabondantes dont le sien était inondé : il leur apprend que Madame Louise ne devait plus sortir du monastère, où elle n'était venue qu'à dessein de se faire Carmélite.

A ces paroles, nos Mères demeurent interdites d'étonnement ; elles lèvent les yeux au ciel, et n'ont que des larmes et des soupirs, pour exprimer l'excès de leur joie. Quelques-unes croient s'être méprises : " Mais, mon Père, s'écrient-elles, cela est-il bien vrai ?—Oui, répond M. l'abbé Bertin, c'est très vrai : Madame Louise veut être Carmélite et veut l'être ici ; le Roi y consent, et ce qui doit augmenter votre bonheur, c'est que la Princesse

m'a chargé de vous prévenir qu'elle voulait être Carmélite sans adoucissements et sans distinctions. Ce sentiment est tellement dans son cœur, qu'elle voulait exiger que je vous fisse un devoir de la traiter en tout, comme une postulante ordinaire.

Au reste, vous allez l'entendre elle-même, et vous apprendrez, de sa bouche, les motifs de sa retraite parmi vous ; je suis convenu avec elle que je la ferais prévenir, lorsque vous seriez assemblées.

On peut imaginer quels sont les sentiments de toutes les Carmélites, et ceux surtout de la Mère prieure, témoin jusque-là des mille privations que l'indigence imposait chaque jour à ses filles. Cette faveur, qui change en un instant toutes ses angoisses en consolations, l'accable de son poids. Sur l'invitation de M. le Supérieur, elle prend avec elle quelques-unes des religieuses et se rend au chœur. Dès que la Princesse l'aperçoit, elle se met en devoir de la suivre. Les cœurs sont si émus que, de part et d'autre, on garde le plus profond silence, en allant au parloir. Madame Louise, y entrant, tombe à genoux aux pieds des religieuses qui se prosternent de leur côté, et elle leur dit d'un ton ferme et affectueux : " Je vous supplie toutes, Mesdames, de me faire la grâce de me recevoir parmi vous, de me regarder comme votre sœur, d'oublier ce que j'ai été dans le monde, et de prier Dieu pour le Roi et pour moi. Je désire de tout mon cœur être Carmélite, et je tâcherai, avec la grâce de Dieu et le secours de vos prières, de devenir bonne Carmélite." A peine eut-elle fini de parler que les sanglots comprimés éclatèrent de toute part, les pleurs ne tarissaient pas. La Mère prieure s'approcha de la Princesse, lui baisa les mains avec les marques de la plus respectueuse tendresse, et la pria de se relever. Madame Louise l'embrassa, et puis successivement chacune des religieuses. " Eh bien ! Mesdames, c'est donc moi, dit-elle, c'est ma belle humeur qui rend vos pleurs intarissables ? " Puis s'approchant de la grille, elle ajouta : " Et vous aussi, M. le Supérieur, vous pleurez ! " M. l'abbé Bertin, témoin de ce qui venait d'avoir lieu, était si fort attendri qu'il ne put répondre un seul mot.

La Mère prieure voulut rompre ce silence, et en parlant à la Princesse, elle l'appelait *Madame :* " Madame ! reprit vivement

l'auguste aspirante, que dites-vous là, ma Révérende Mère ? Je sais qu'une postulante, chez les Carmélites, ne s'appelle point Madame, mais *ma sœur*, et je vous prie de ne pas oublier que c'est bien sincèrement, et sans retour, que je viens de renoncer, entre vos mains, à tous les titres de distinction qui peuvent flatter la vanité du monde. Lorsque j'aurai mérité une mortification, vous pourrez me le faire comprendre, en m'appelant *Madame*.

Après cette scène attendrissante, la Communauté sortit du parloir pour se rendre à Vêpres, et Madame Louise commença sa vie de Communauté, qui devait durer dix-sept ans.

Beaucoup de personnes, à cette nouvelle, s'empressèrent d'assurer que la princesse ne resterait pas longtemps au monastère. Cependant, le 10 octobre suivant, eut lieu, avec grande pompe, la prise du Saint Habit. Le pape Clément XIV, fit présider la cérémonie par son Nonce à Paris, et adressa un bref de félicitation à l'auguste Novice.

Ce fut avec des circonstances semblables qu'un an après, la princesse prononça solennellement ses vœux perpétuels et irrévocables.

Quand les cloches du monastère et de l'abbaye annoncèrent que le sacrifice était consommé, on vit, dit l'histoire, des hommes de tout rang et de tout état, quitter leurs affaires et leurs travaux. Ils s'assemblaient dans les rues, se portaient vers le monastère, levaient les yeux au ciel, et exprimaient de toutes manières leur étonnement, de voir une fille de roi se dévouer, pour toujours, à une vie si austère.

Le Roi vint souvent à St. Denis visiter sa chère fille. Nul doute que les prières et les pénitences de Madame Louise aient beaucoup contribué à la mort chrétienne du prince, en 1774.

Après cette mort, la sœur Thérèse de St. Augustin vécut encore 13 ans dans le cloître ; puis, riche en vertus et en mérites, elle s'endormit dans le Seigneur, en 1787, à la veille des orages de la Révolution.

Les deux volumes de la biographie de Madame Louise, renferment bien des pages aussi intéressantes et aussi édifiantes que celles qu'on vient de lire.

Avant de terminer cette petite brochure, quelques mots encore :

Le jeune homme en recherche de sa vocation, après avoir tout examiné et pesé, devra aller courageusement où Dieu l'appelle.

S'il se croit destiné à embrasser l'état religieux, qu'il en bénisse le Seigneur, et dise avec le prophète : " La part qui m'est échue, est sur un sol excellent, et mon héritage m'est glorieux." (P. xv, 6)

La vie d'un religieux, qui se consacre à l'enseignement de la jeunesse, est bien humble aux yeux du monde ; mais elle est très belle aux yeux de la foi. La responsabilité y est légère, le bien à faire, immense.

Notre-Seigneur a dit : " *Celui qui, pour l'amour de moi quittera ou son père, ou sa mère, etc., recevra le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre.*"

Ce centuple, il le trouve de toutes manières ! Il a quitté un père, une mère ; mais en religion, il en trouve autant qu'il compte de Supérieurs !

Il a dit adieu à quelques frères, mais dans sa Congrégation, il en a des milliers, qu'il aimera en Dieu, et dont il sera tendrement aimé. En échange du toit paternel, que de vastes maisons, que de beaux établissements, dans le monde entier, où il est comme chez lui, et où il reçoit, quoique inconnu, la plus cordiale, la plus fraternelle hospitalité !

Confiant dans les soins de la Providence et dans la charité de ses Supérieurs, le religieux vaque à ses pieux et utiles labeurs, sans préoccupation du lendemain, sans souci des soins matériels qui ne lui feront jamais défaut. La Communauté, mère tendre et vigilante, ne laisse aucun de ses enfants manquer du nécessaire : elle a même, pour eux, des attentions délicates, des tendresses maternelles.

Si parfois, dans sa vie de dévouement, le maître religieux rencontre des cœurs ingrats qui lui rendent l'injure pour le bienfait, le plus souvent, il goûte, dès ici-bas, la douce satisfaction du bien opéré, et maintes fois, les témoignages de la gratitude de ses anciens élèves viennent délicieusement émouvoir son cœur, et lui procurer de bien douces consolations.

Mais tous ces avantages temporels, que sont-ils en comparaison des jouissances intérieures que Dieu fait goûter, ici-bas, au religieux

fervent, comme avant-goût des délices éternelles réservées à sa fidélité ? Quelle joie du cœur ! Quelle tranquillité d'esprit ! Quel bonheur dans les exercices de piété !

Pour lui, combien sont vraies les paroles du prophète : " Seigneur, un jour passé dans votre sanctuaire vaut mieux que mille sous la tente du pécheur ! "

Chaque jour, il peut s'écrier avec le saint roi David : " Ah ! qu'il est doux à des frères de vivre ensemble dans la paix et l'union ! " ce qu'il chante souvent, avec ses frères, dans un saint enthousiasme.

Enfin, après cette vie de calme, d'innocence et de sainte joie, quelle confiance au moment de la mort ! Et en effet, que pourrait craindre et redouter ce fervent apôtre de la jeunesse, qui a vécu dans la pureté, qui a sacrifié sa vie au bien des âmes, et qui, au moment de sa mort, peut dire avec Ste. Thérèse : " Je vais être jugé par Celui que j'ai tant aimé."

Qu'elle est magnifique aussi la couronne de gloire réservée à celui qui s'est voué à l'enseignement de la jeunesse ! Après sa mort, il voit s'ouvrir devant lui les portes éternelles ; Jésus-Christ l'associe à sa gloire, ses frères qui l'ont précédé au séjour du bonheur, acclament son triomphe, et les âmes de ses élèves, sauvées par son zèle, forment autour de lui la plus riche couronne !

Pour être admis au Noviciat d'une Communauté religieuse, il faut remplir certaines conditions de santé, d'aptitudes, etc., qui sont indiquées dans le Prospectus qui lui est propre.

Voici un extrait de celui des Frères des Ecoles chrétiennes.

PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS DU PROSPECTUS.

Les qualités plus spécialement requises dans les *Postulants* peuvent se diviser en :

1° *Physiques.*—La santé et les forces nécessaires pour supporter les fatigues de l'enseignement ; la taille ordinaire ; un extérieur convenable, sans difformité apparente.

2° *Intellectuelles.*—Le jugement sain, l'esprit juste ; de suffisantes aptitudes, soit pour acquérir l'instruction nécessaire,

soit pour exercer l'un des offices ordinaires dans les communautés.

3° *Morales.*—L'exemption de passions trop vives ; un caractère docile et sociable ; le détachement des biens et des intérêts temporels ; du zèle pour la gloire de Dieu, pour le salut des enfants et pour sa propre perfection.

Les principaux empêchements à l'admission des Aspirants sont :

1° L'illégitimité de la naissance ;

2° La réputation mauvaise ou douteuse de la famille ;

3° Toute difformité corporelle, grave et apparente ;

4° La vue mauvaise et la surdité ; la faiblesse de complexion ;

5° L'insolvabilité pour dettes contractées personnellement ;

6° L'obligation de rendre un compte de tutelle, ou de gestion de fonds ;

7° Une condamnation encourue devant les tribunaux pour inconduite, etc.

Les *Postulants* doivent apporter au Noviciat les pièces suivantes :

1° Un certificat, ou lettre de recommandation de la part de M. le curé de la paroisse, attestant leur bonne conduite depuis l'enfance ; 2° l'acte de baptême ; 3° le consentement par écrit de leurs parents, à moins que les *Postulants* ne soient déjà majeurs.

Le prix de la pension, pour la première année de probation, est fixé à $100, qui doivent être versées en entrant au Noviciat. Si les *Postulants* se retirent, ou s'ils sont rendus à leurs familles avant la fin de l'année, on ne retient de cet argent qu'un certain prorata de la somme payée.

On peut traiter, pour l'*admission des Postulants, à des conditions particulières*, en s'adressant au Frère Visiteur du District, ou au Frère Directeur du Noviciat dans lequel on désire les faire admettre.

Le trousseau se compose, au minimum, des objets suivants :

Deux paires de draps ; six chemises de toile, chanvre, lin ou coton, et trois ou quatre en laine ; quatre caleçons ; six mouchoirs de poche ; six serviettes ; un surtout en drap noir, ou de couleur

foncée, et un autre de même couleur ; deux pantalons d'hiver, et un autre d'été ; des cravates et des collets ; un chapeau et un *casque* d'hiver ; trois paires de souliers, des bas pour l'année de NOVICIAT ; une paire de claques, une *crémone*, des gants, etc.

Dès leur sortie du Noviciat, l'Institut prend à sa charge l'entretien des sujets, tant en santé qu'en maladie, ainsi que les dépenses nécessaires pour leur formation et leurs études ; mais il conserve le droit de les rendre à leurs familles, tant qu'ils ne sont pas incorporés par des vœux perpétuels.

Si un Frère venait à sortir de la Congrégation, ou à en être exclu, même après l'émission des vœux perpétuels, pour un des motifs prévus par les Règles, il ne pourrait demander ni indemnité, ni pension, ni secours, quels que fussent d'ailleurs et les emplois exercés par lui, et le temps passé dans l'Institut, où toutes les fonctions doivent être acceptées et remplies gratuitement, par pur dévouement à la gloire de Dieu, et à l'avantage tant spirituel que temporel du prochain.

De son côté, la Congrégation n'aurait aucune réclamation à lui faire, pour les dépenses et les soins occasionnés par ses études et son entretien.

On peut se procurer des renseignements plus détaillés, dans tous les établissements de l'Institut.

PETIT-NOVICIAT : — Les qualités exigées des *Postulants*, pour être admis au NOVICIAT, doivent se trouver, au moins en germe, dans les élèves du *Petit-Noviciat*, qui ont d'ailleurs à fournir les certificats et autres pièces exigées des dits *Postulants*. Les causes d'exclusion sont également les mêmes que pour ces derniers.

On traite de gré à gré, avec les parents ou les tuteurs, pour la pension, et pour tout ce qui concerne l'entretien des élèves au *Petit-Nviciat*.

Le trousseau se compose des objets ci-dessus énumérés pour les *Postulants*. L'entretien et le renouvellement de ces objets restent à la charge des familles, jusqu'à ce que leurs enfants soient admis au NOVICIAT.

PRIÈRES

POUR OBTENIR DES MAITRES CHRETIENS

Seigneur, qui voulez le salut de tous ceux que vous avez créés, ayez pitié de votre peuple. Daignez multiplier partout le nombre des maîtres chrétiens. Envoyez des ouvriers à votre vigne, remplissez-les de votre esprit et bénissez leurs travaux. Nous vous le demandons par le Cœur de votre divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

O Dieu, qui, pour donner l'éducation chrétienne aux pauvres et pour enseigner la science aux petits enfants, avez suscité le Bienheureux Confesseur Jean-Baptiste et formé, par lui, dans l'Eglise, une nouvelle famille religieuse : accordez, nous vous en supplions, à ceux qui instruisent l'enfance chrétienne, de suivre toujours ses exemples et d'avancer dans la vertu, par son intercession. Par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

(Collecte de la messe du Bienheureux de la Salle, fête le 4 mai).

Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous.
Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.
St. Joseph, patron de l'Eglise universelle, protégez-nous.
Bienheureux J.-B. de la Salle, bénissez les enfants chrétiens.